

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017

[Traduction]

### Politiques et pratiques du gouvernement

**M. Higgs** : La situation concernant le député de Campbellton-Dalhousie soulève l'indignation à l'échelle du Nouveau-Brunswick. Un député élu, payé par les contribuables du Nouveau-Brunswick et membre du caucus du gouvernement, reçoit aussi un chèque de paye pour exercer des pressions auprès de gouvernements.

Le premier ministre est au courant de la situation depuis au moins plus de deux mois et demi. Le premier ministre en était au courant et il n'a rien fait. L'asphaltage s'est avéré le seul pilier du plan économique du gouvernement actuel pour le Nouveau-Brunswick et pour sa propre réélection. Que pense le premier ministre du fait que l'un de ses ministres se sert de son propre ministère en vue d'ouvrir, pour lui-même, une voie en or jusqu'à Ottawa?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je sais que, parfois, en politique, les esprits s'échauffent, et les gens disent des choses qu'ils regrettent par la suite. Je n'en reviens pas d'avoir entendu le chef de l'opposition dire que le premier ministre n'a rien fait.

Nous sommes en présence d'un premier ministre qui, aussitôt qu'il a su qu'il pourrait y avoir l'ombre d'un problème, a immédiatement pris les démarches nécessaires pour retirer la responsabilité des dossiers liés au travail à ce ministre. Le premier ministre a donné ces responsabilités à un de nos collègues ; il a agi immédiatement. Il a non seulement agi immédiatement mais il s'est aussi assuré, dans les semaines qui ont suivi, lors du remaniement ministériel, que le député en question ne soit plus dans le Cabinet.

D'ailleurs, le premier ministre a avisé le député dès la première soirée qu'un remaniement serait fait de façon imminente et il a fait les changements requis. J'aimerais également rappeler que, dans ce cas-ci, toutes les règles ont été suivies.

[Traduction]

**M. Higgs** : La lettre du premier ministre, adressée au député et le relevant de ses fonctions, fait l'objet d'un examen très minutieux. Les gens de notre province ont beaucoup de questions, et nous nous efforcerons de toutes les poser.

Tout d'abord, le premier ministre reconnaît-il qu'il a rencontré le ministre du Travail le 21 août et qu'il a écrit la lettre le 22 août, comme le laisse supposer la date sur le document publié?  
Merci.



[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je vais continuer en disant qu'il y a la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres* et un commissaire à l'intégrité et que ce dernier a bel et bien statué sur la question.

Cela étant dit, en ce qui a trait à la question directe du chef de l'opposition, une lettre a effectivement été écrite par le premier ministre le 22 août dernier. D'ailleurs, si vous regardez bien, vous verrez que cette lettre a également été envoyée au nouveau ministre responsable du travail et au sous-ministre responsable du travail. Cette lettre a également été envoyée à la greffière du Conseil exécutif. Ces personnes ont reçu cette lettre. On m'indique que cette lettre a été remise au député Arseneault et que ce dernier l'a lui-même remise au commissaire à l'intégrité.

[Traduction]

**M. Higgs** : Il est intéressant que le premier ministre choisisse de ne pas répondre. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Il est devenu typique de ne pas répondre ou de ne pas être présent quand les enjeux sont difficiles au Nouveau-Brunswick.

Il semblerait que le député de Campbellton-Dalhousie n'a pas été relevé de toutes ses fonctions de ministre du Travail en août. Le député était encore nommé dans des communiqués du gouvernement aussi récemment qu'en septembre et il était présent dans les médias sociaux à titre de ministre du Travail. Le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il croit qu'il s'agit d'une description inexacte qui est donnée au public de la réalité de la situation? Est-il à l'aise pour ce qui est de l'approche, qui n'a rien de transparent?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Comme je l'ai expliqué dans ma réponse précédente, les règles ont été suivies. Le député de Campbellton-Dalhousie — je m'excuse de l'avoir nommé tout à l'heure — a été avisé, et les autres personnes qui devaient l'être ont effectivement reçu une copie de la lettre. Cette lettre a non seulement été reçue par l'ensemble de ces personnes mais le député de Campbellton-Dalhousie l'a également remise, selon ce qu'il nous a indiqué, au commissaire à l'intégrité.

Donc, les personnes en question ont été avisées, et, à compter du 22 août, le nouveau ministre responsable du travail a effectivement commencé à remplir ses fonctions à ce titre. Ce que je suis en train de dire, c'est que l'ensemble des règles ont été suivies. La *Loi sur les conflits d'intérêts des membres* a été respectée. Le commissaire à l'intégrité a toujours été avisé, comme il devait l'être.



## Services de soins de santé

**M. Higgs** : Partout au Nouveau-Brunswick, les gens demandent au gouvernement Gallant d'arrêter la privatisation du Programme extra-mural. Le PDG du Réseau de santé Vitalité a partagé ses préoccupations et celles de ses collègues à cet égard, mais le gouvernement a menacé de le congédier s'il n'arrêtait pas. Le ministre de la Santé a déclaré : Le président-directeur général d'un réseau de santé est embauché et congédié par le ministre de la Santé ; il sert au bon plaisir du ministre lui-même.

Le premier ministre souhaite-t-il répondre aux paroles menaçantes de son ministre de la Santé? Il sait que le PDG du Réseau de santé Vitalité sera renvoyé s'il continue de se prononcer au sujet de la santé des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**L'hon. M. Bourque** : Merci beaucoup de la question. Je suis content de me faire poser la question parce que cela me permet de faire la mise en contexte de ce qui a été écrit dans les journaux. Quand je me suis fait poser la question, j'expliquais simplement le rôle du ministre et du ministère de la Santé par rapport au rôle des RRS, les régies régionales de la santé. Bien qu'il soit tout à fait vrai que le ministre et le ministère ont le droit de déterminer les grands principes et de donner le ton quant à la façon dont nous fournissons les soins de santé dans la province, tout ce qui a trait aux RRS touche surtout le fonctionnement. Les régies s'occupent du fonctionnement et elles sont là pour fournir les services. J'expliquais les faits en question. C'est ce que j'ai fait, et je le maintiens.

**M. Higgs** : Le ministre de la Santé est le patron quand vient le temps de privatiser les services du Programme extra-mural. C'est lui qui embauche et qui congédie, et le chef de Vitalité ferait mieux d'emboîter le pas. Quand il est question d'oncologie à Grand-Sault et à Saint-Quentin, la personne en tête de Vitalité est celle qui prend les décisions, et le ministre de la Santé aimerait bien faire quelque chose à cet égard. L'arrangement semble être des plus étranges.

En parlant de qui est ou n'est pas le patron, où est le premier ministre? Prend-il un rôle de second plan par rapport à la situation conflictuelle de lobbyiste, au tollé qu'a soulevé la question du Programme extra-mural, aux cachotteries entourant ANB et à bien d'autres enjeux? Les gens du Nouveau-Brunswick se demandent qui dirige le gouvernement. Le premier ministre prendra-t-il la parole et s'engagera-t-il à ouvrir les livres comptables aux fins d'examen du contrat de 2 milliards de dollars, conclu avec un fournisseur unique et attribué sans appel d'offres à Medavie pour les 10 prochaines années? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Même si le député d'en face a insinué que je n'étais pas présent, je le suis, et j'ai écouté très attentivement les paroles de l'opposition. Il veut nous critiquer pour ce qu'il appelle des réponses non données. Eh bien, je lui demande de répondre aux deux questions suivantes. Premièrement : Comment...



(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant :** Comment se fait-il que le député ne réponde pas pour dire ce qu'il pense du nombre d'hôpitaux et du nombre d'écoles que nous comptons dans la province? Je veux citer le chef de l'opposition : « Je ne nie pas que nous avons trop d'écoles et que nous avons des écoles dans des régions rurales qui sont tout ce qui reste dans ces régions. [...] Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » C'est un peu fort pour lui de parler des régions rurales du Nouveau-Brunswick et des soins de santé que les gens reçoivent s'il refuse de s'expliquer.

Deuxièmement, le député répondra-t-il finalement à la question, à savoir s'il a défendu et appuyé l'accord sur l'impôt foncier du terminal de GNL qui a été conclu en 2005? Il dit qu'il ne l'a pas fait. Nous avons la preuve qu'il l'a fait.

### Politiques et pratiques du gouvernement

**M. Higgs :** Maintenant que le premier ministre a refait surface, il serait intéressant de revenir sur une question posée plus tôt. Il semblerait que, en août, le député de Campbellton-Dalhousie n'a pas été relevé de toutes ses fonctions de ministre du Travail. Le député était encore nommé dans des communiqués du gouvernement aussi récemment qu'en septembre et il était présent dans les médias sociaux à titre de ministre du Travail.

Le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il croit qu'il s'agit d'une description inexacte qui est donnée au public de la réalité de la situation? Est-il à l'aise pour ce qui est de l'approche, qui n'a rien de transparent? Au début de son mandat, le premier ministre a beaucoup parlé de reddition de comptes et de transparence, mais les actions montrent qu'il en est autrement. Ce n'est que... Sous l'iceberg, et c'en est un gros, nous voyons les faits véritables.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle :** Évidemment, j'aurais aimé entendre les réponses aux questions posées par le premier ministre. Venant d'une région rurale, j'aimerais savoir combien d'hôpitaux et d'écoles le chef de l'opposition veut fermer. De plus, je serais intéressé de savoir quelle était sa véritable implication dans le projet Canaport LNG.

Cela dit, en ce qui a trait à la question posée, je l'ai dit et je le répète : Dès le 22 août dernier, l'ancien ministre a été relevé de ses responsabilités en ce qui a trait au Travail, et, très clairement, une lettre a été envoyée à tout le monde.



[Traduction]

Je vais répéter le tout dans l'autre langue. Dans une lettre datée du 22 août, le premier ministre a manifestement écrit à l'ancien ministre du Travail. Le premier ministre lui a clairement dit qu'il le relevait de ses fonctions de ministre du Travail et il a confié ces fonctions à quelqu'un d'autre. Je ne peux pas le dire plus clairement que cela. Voilà ce qui s'est passé, et voilà ce qui en est. Merci.

**M. Higgs** : Eh bien, tôt — tôt — dans le mandat du gouvernement actuel, la lettre de mandat envoyée par le premier ministre à chaque ministre avait pour objet d'éviter à tout prix les conflits d'intérêts et même l'apparence d'un conflit d'intérêts. En parler en long et en large ne mène à rien. L'apparence d'un conflit d'intérêts, le conflit d'intérêts tel qu'il est perçu par l'opinion publique, et la réalité de la situation sont vraiment choquants. Nous sommes devant une situation qui n'est même pas visible. Il semble y avoir un manque d'intérêt de la part du premier ministre pour ce qui est de gérer la situation.

### Rapport de la vérificatrice générale

Dans un autre ordre d'idées, le dernier rapport de la vérificatrice générale sur Atcon est très instructif et très troublant. Bien des questions restent en suspens au sujet du scandale Atcon comme tel, et, qui plus est, il a été révélé que les recommandations visant à empêcher qu'une autre affaire comme celle d'Atcon se produise n'ont pas été mises en oeuvre ni suivies, ce qui est très troublant. En fait, la vérificatrice générale nous a dit que seulement quatre de ses recommandations ont vraiment été mises en oeuvre. Le premier ministre est-il prêt à appuyer une motion de l'opposition demandant que des représentants d'Opportunités Nouveau-Brunswick comparaissent immédiatement devant le Comité permanent des corporations de la Couronne afin d'expliquer pourquoi ces recommandations n'ont pas été mises en oeuvre? Les mots « mises en oeuvre » signifient « suivies ».

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Landry** : Je suis très heureuse de me lever à la Chambre pour parler du rapport de la vérificatrice générale, qui a fait un travail très important pour lequel nous voulons la remercier. Nous prenons très au sérieux ses recommandations, et, comme je l'ai déjà mentionné, elle met en place des normes très élevées. À Opportunités Nouveau-Brunswick, nous sommes déterminés à les satisfaire, pour faire en sorte que toutes ses recommandations soient implantées.

[Traduction]

Nos objectifs sont les mêmes que ceux de la vérificatrice générale.



[Original]

Opportunités Nouveau-Brunswick a des agents financiers qui ont reçu de la formation, et nous avons également embauché un expert-conseil externe pour nous assurer que toutes ses recommandations sont implantées et que nous nous conformons aux normes demandées.

Vous savez, ONB est une jeune organisation qui remonte à seulement deux ans et demi, et nous avons mis en place un conseil d'administration indépendant.

[Traduction]

**M. Higgs :** Même si nous avons beaucoup de questions concernant Opportunités Nouveau-Brunswick, il reste que la vérificatrice générale a révélé que deux fois plus d'argent a été accordé par la Société de développement régional, dans une proportion de presque 2 à 1, qu'à Opportunités Nouveau-Brunswick. Il est question de 200 millions par rapport à 100 millions de dollars. Quelque 300 millions de dollars ont été versés de façon risquée, soit « à la Atcon », depuis 2015, parce que les recommandations n'ont pas été suivies. Le premier ministre appuiera-t-il une motion de l'opposition visant à faire comparaître des représentants de la Société de développement régional devant le Comité permanent des corporations de la Couronne pour répondre à la question et expliquer pourquoi elle n'a pas suivi les recommandations de la vérificatrice générale?

**L'hon. M. Fraser :** Je veux remercier le député d'en face de la question. Je veux souligner que nous croyons que les données fournies dans le rapport de la vérificatrice générale du 3 octobre au sujet du financement de 207 millions que la SDR a accordé sous forme d'aide financière à l'industrie sont trompeuses. Nos dossiers indiquent clairement que 38 millions des 207,4 millions de dollars indiqués, qui figurent dans la pièce 1.2 à la page 11 du rapport de la vérificatrice générale, ont été versés à des projets commerciaux. Cela démontre que 18 % des fonds ont été investis dans des projets commerciaux. Merci.

## Politiques et pratiques du gouvernement

**M. Flemming :** Hier, le procureur général s'est engagé à corriger et à améliorer la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres*, et, par le fait même, il a clairement reconnu un problème évident. Cela ne me surprend pas du tout, car je considère que le procureur général est un homme honorable, comme je l'ai déclaré à maintes reprises à la Chambre. Il sait, tout comme moi, que la sordide affaire impliquant le député de Campbellton-Dalhousie est indéfendable. Toutefois, je crois que la responsabilité repose entièrement sur les épaules du premier ministre.

Ce matin, encore une fois, j'ai une question pour le premier ministre. Je veux choisir mes mots très soigneusement. Ce n'est pas : Pense-t-il que c'est théoriquement légal? Le premier ministre croit-il qu'il est acceptable qu'un député en fonction et membre d'un caucus du gouvernement...



**Le président :** Votre temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Fraser :** Nous voulons revenir à la question, mais, pour ce qui est de la question précédente, j'aimerais déposer un document, une lettre envoyée à la vérificatrice générale qui clarifie l'information contenue dans le rapport de la vérificatrice générale. Je pense qu'il est important de le faire. Je déposerai le document maintenant de façon à ce que l'Assemblée législative ait l'information en main. Il s'agit d'une lettre envoyée à la vérificatrice générale. Merci.

**Le président :** Je demande aux greffiers de bien vouloir arrêter l'horloge. Je ne le fais pas à cause des directives que je viens de recevoir de la part de l'opposition, mais de mon propre gré, merci. Je vais poser une question à mon greffier.

Premièrement, il n'y a pas de dépôt de documents pendant la période des questions. Deuxièmement, nous n'entendons pas habituellement de rappels au Règlement pendant la période des questions, à moins qu'il se passe quelque chose d'inouï. Il est très très rare que nous arrêtions l'horloge. Encore une fois, je prendrai en considération le rappel au Règlement après la période des questions.

La parole est au député de Rothesay pour sa deuxième question.

**M. Flemming :** J'imagine que cela fait bien l'affaire des gens d'en face puisqu'ils n'ont pas eu à répondre à la question.

Le premier ministre et moi, nous nous sommes toujours bien entendus sur le plan personnel, et nos rapports sont très cordiaux. Je vais lui recommander un livre à lire. Il s'agit de la célèbre biographie de Harry Truman écrite par David McCullough. Le premier ministre devrait aller directement au chapitre intitulé : La responsabilité commence ici. Je pense que ce serait pour lui une bonne lecture qui pourrait s'avérer utile et constructive pour son avenir.

Le procureur général est prêt à modifier la loi parce que, comme il l'a dit, il y a un problème. Le problème découle de la conduite. Si la conduite est offensante à un point tel que le procureur général juge qu'il est nécessaire de modifier la loi, le premier ministre ne voudrait-il pas alors reconnaître que son conseiller juridique en chef la trouve offensante? Le premier ministre ne la trouve-t-il pas offensante?

**L'hon. M. Rousselle :** Premièrement, j'aimerais remercier le député d'en face de m'avoir qualifié d'honorable, puisque j'estime qu'il l'est aussi. Surtout hier, comme nous le savons tous, j'ai commencé ma réponse en nommant simplement la loi pertinente. Le député faisait manifestement référence à la mauvaise loi, mais il s'agit là d'un autre problème.

Cela étant dit, je tiens à ce que la Chambre comprenne sans l'ombre d'un doute que les règles ont été suivies. Je veux que ce soit très clair. De plus, je veux reprendre pour le député d'en face mes propos d'hier : nous sommes prêts à avoir une conversation avec l'opposition et le



tiers parti pour clarifier les règles et pour veiller à ce que chacun d'entre nous dans cette enceinte sache exactement ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire. Cela est très clair pour moi. Merci beaucoup.

**M. Flemming** : Il s'agit d'un rétropédalage important. Je n'ai pas besoin de leçon sur ce que prévoit la loi parce que je sais lire et je sais exactement ce qu'elle prévoit. Si c'est une version diluée d'une solution à un problème, je dois dire qu'il y a eu une quantité incroyable d'éléments ajoutés à la fâcheuse situation d'hier et que quelqu'un d'autre par ici se trouve aussi dans le pétrin.

L'autre chose, c'est que je ne comprends pas pourquoi le premier ministre ne répond pas simplement à ma question. Une autre chose qui me dérange, c'est la notion en droit selon laquelle le silence peut être considéré comme un consentement. Plus le premier ministre continue à ne pas remédier à la situation offensante, plus sa réputation est remise en question parce qu'il reste sur ses positions. Une fois de plus, le premier ministre voudrait-il bien répondre à ma question : Pense-t-il...

**Le président** : Le temps est écoulé.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Tout d'abord, je veux être très clair. Ce que j'ai dit hier, c'est que nous voulons avoir une conversation avec l'opposition officielle et le troisième parti à la Chambre afin de clarifier et de renforcer la loi. Si nous la rendons plus claire, c'est sûr qu'elle sera plus forte. Je pense avoir été très clair à cet égard.

Cela étant dit, je veux souligner le fait que, hier, le député d'en face a utilisé la *Loi sur le Conseil exécutif*. L'article 5 de cette loi parle de ce qui se passe lorsqu'un député est malade ou absent de la province. Par exemple, lorsque le député est malade et qu'il doit finalement être relevé de ses fonctions, son poste devient vacant. À ce moment-là, il y a publication dans la *Gazette royale*. De toute évidence, telle n'était pas la situation en août dernier, lorsque le premier ministre est intervenu en utilisant adéquatement les dispositions de la *Loi sur les conflits d'intérêts des membres*.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé.

[Original]

## Routes

**M. Coon** : L'installation de clôtures pour animaux sauvages a grandement diminué le nombre d'accidents entre des véhicules et des animaux sur les routes. En 2014, le ministère des





Transports et de l'Infrastructure a publié des statistiques qui montrent que les nouvelles clôtures qui longent la route 7, la route 8 et la route 11 ont fait baisser de 87 % en trois ans le nombre de collisions. Cela dit, les plus récentes données révèlent qu'il y a encore quand même plus de 400 accidents impliquant des orignaux et des véhicules dans la province. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure peut-il me dire combien de collisions devront se produire avant de faire installer d'autres clôtures?

[Traduction]

**L'hon. M. Fraser** : J'aimerais remercier le député d'en face de la question et je veux commencer en disant qu'un seul accident mortel est un accident mortel de trop. Au ministère des Transports et de l'Infrastructure, nous prenons la sécurité des voyageurs extrêmement au sérieux. Je peux vous dire que notre gouvernement croit fermement à l'importance d'investir dans l'infrastructure stratégique. Une des raisons pour lesquelles nous le faisons est pour faire croître l'économie, mais l'autre raison est la sécurité des automobilistes et la sécurité des gens qui circulent sur nos routes.

Nous avons maintenant plus de 600 km de clôtures pour les orignaux installées le long des routes du Nouveau-Brunswick, et nous travaillons continuellement avec le ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour examiner les points chauds dans la province. Nous examinons le débit de circulation et nous examinons le nombre de collisions dans une région. Chaque année, nous faisons une évaluation pour déterminer où il faut installer plus de clôtures. Nous continuerons de procéder ainsi parce que, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons à l'investissement dans l'infrastructure stratégique.

**M. Coon** : En réalité, le ministre n'a pas répondu à ma question et n'a pas pu me dire quels critères déterminent qu'un tronçon de route est qualifié de point chaud. Quand le sous-ministre des Transports et de l'Infrastructure s'est présenté devant le Comité des comptes publics en octobre, il nous a dit que l'emplacement des clôtures pour animaux sauvages dépend, en fait, de la fréquence des collisions. Il a appelé les tronçons, comme le ministre vient de le faire, des points chauds.

Entre 2006 et 2013, le gouvernement a installé en moyenne chaque année 32 km de clôture le long des routes. Toutefois, le concept de points chauds semble avoir disparu en 2014. Cette année-là, il semblerait que, pour économiser de l'argent, seulement 12,5 km de route ont été clôturés. Le ministre peut-il nous dire combien de kilomètres de route ont été clôturés en moyenne entre 2015 et 2017?

**L'hon. M. Fraser** : Je peux dire, une fois de plus, que nous prenons la sécurité des gens circulant sur les routes du Nouveau-Brunswick extrêmement au sérieux. Il s'agit de notre principale priorité au ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Voici l'autre chose que je peux confirmer ici aujourd'hui : lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, les budgets du ministère des Transports et de l'Infrastructure ont été



réduits et comprimés. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 2014, nous avons fait un investissement considérable dans l'infrastructure, et nous continuons d'être témoins d'investissements considérables en infrastructure. Ce qui explique l'importance des investissements, c'est que — exactement comme le dit le chef du tiers parti — nous devons veiller à ce que notre réseau routier soit sécuritaire pour les gens qui l'empruntent.

De ce côté-ci de la Chambre, nous continuerons d'investir dans notre infrastructure routière. Nous continuerons d'investir dans la sécurité de nos routes pour que les gens puissent s'y déplacer de façon sécuritaire. Comme je l'ai mentionné, un seul accident mortel est un accident mortel de trop, et nous ferons tout notre possible pour atténuer les risques.

**M. Coon :** Cette année, il y a eu des préoccupations concernant le nombre de collisions avec des orignaux sur la route 15, entre Dieppe et Shediac ; sur deux tronçons de la route 8, entre McGivney et Blackville, où, plus tôt cette année, huit orignaux ont été frappés en l'espace de deux mois ; entre le chemin Russellville et Allardville, où, en fait, la même personne, pendant son trajet de livraison, a frappé deux orignaux en un seul mois cet été ; finalement, sur la route 2, entre Moncton et Sackville, où un décès est survenu.

Le ministre des Transports et de l'Infrastructure confirmerait-il que les endroits en question seront clôturés en 2018? Sinon, déposera-t-il à la Chambre un document indiquant les tronçons de route qui seront clôturés en 2018?

**L'hon. M. Fraser :** Je tiens encore une fois à remercier le député d'en face d'avoir soulevé sur le parquet de la Chambre la question, qui est très importante. Il s'agit d'un enjeu extrêmement important. Comme je l'ai mentionné, un seul accident mortel est un accident mortel de trop. Au ministère des Transports et de l'Infrastructure, nous investissons massivement dans l'infrastructure. Nous continuerons d'investir massivement dans l'infrastructure. En réalité, de nombreux facteurs entrent en jeu dans la décision d'installer des clôtures pour les orignaux. En ce qui a trait à la faune, les clôtures pour les orignaux représentent un des outils qui nous aident à remédier à la situation.

Nous envisageons aussi l'amélioration de la signalisation. Nous considérons les enseignes lumineuses à éclairage intermittent. Nous menons une campagne de sensibilisation du public. Je suggère que le chef du tiers parti consulte notre site Web, sous la rubrique « Pensez Orignaux », où il y a un certain nombre de conseils de sécurité et de précautions à prendre pour les automobilistes. Nous demandons à la population de conduire avec prudence, particulièrement à certains moments de l'année où la faune est plus présente. Les gens doivent réduire leur vitesse. Ils doivent faire en sorte que leur parebrise et leurs phares soient dégagés. De ce côté-ci de la Chambre, je répète, nous continuerons d'investir dans l'infrastructure.

**Le président :** Votre temps est écoulé, Monsieur le ministre.



[Original]

### Services de soins de santé

**M. B. Macdonald** : Hier, le premier ministre a dit qu'il voulait garder ouverts les services d'oncologie à Saint-Quentin et à Grand-Sault. Il est bien entendu que c'est le premier ministre qui contrôle les décisions du Réseau de santé Vitalité. Quand il a voulu en congédier le PDG, il a créé la situation pour le faire. Quand il a voulu privatiser les services d'alimentation, il a créé la situation pour le faire. Quand il a voulu privatiser les services du Programme extra-mural, il a créé la situation pour le faire. C'est donc clair : S'il veut garder les services d'oncologie à Saint-Quentin et à Grand-Sault, il peut le faire. Ma question s'adresse au premier ministre. Elle est simple : Quand va-t-il le faire?

**L'hon. M. Bourque** : Merci beaucoup au député d'en face pour sa question. Nous avons été très clairs quant à notre position concernant les services d'oncologie dans les hôpitaux de Saint-Quentin et de Grand-Sault. J'en ai parlé vendredi et encore hier. Nous avons donné des indications aux dirigeants du Réseau de santé Vitalité à cet égard ; une lettre a été envoyée hier soir.

J'ai l'impression que le député d'en face veut que je congédie le PDG du Réseau de santé Vitalité. Est-il en train de me demander de le faire? J'aimerais avoir son opinion à cet égard, parce que, de notre côté de la Chambre, nous voulons travailler avec Vitalité. C'est ce que nous faisons et ce que nous continuons à faire. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler avec ses dirigeants en vue de trouver des solutions, pour que, précisément, les services d'oncologie dans les hôpitaux de Saint-Quentin et de Grand-Sault demeurent en place. Car, comme nous le savons très bien, le patient est au coeur des priorités de notre gouvernement.

[Traduction]

**M. B. Macdonald** : Comme d'habitude, le gouvernement commet des erreurs de logique. Nous ne proposons pas du tout qu'il congédie le chef du Réseau de santé Vitalité. En fait, nous ne pensons pas que le gouvernement aurait dû congédier le dernier chef.

Vous constatez que les gens de ce côté-ci de la Chambre adoptent une attitude très constructive, parce que nous aimerions que le Réseau de santé Vitalité puisse faire son travail en paix. Le gouvernement actuel ne peut pas congédier le chef du réseau Vitalité, il ne peut pas imposer la privatisation des services de santé au réseau Vitalité, il ne peut pas lui imposer la privatisation des services extra-muraux puis prétendre le lendemain qu'il n'a rien à voir avec la décision visant les services d'oncologie. Les gens du côté du gouvernement ont engendré la situation. C'est à eux de la corriger. Le gouvernement actuel encadre les décisions du réseau Vitalité. S'il le veut, il peut garder ouverte la clinique. À tous les autres égards, le gouvernement a agi à sa guise relativement au réseau Vitalité. Pourquoi se réfugie-t-il derrière Vitalité maintenant?



Voici ma question : Quand le premier ministre prendra-t-il la parole et garantira-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick que les services d'oncologie demeureront en place à Saint-Quentin et à Grand-Sault?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Cela me fait un grand plaisir de me lever à la Chambre aujourd'hui pour clarifier quelque chose. Tout d'abord, je n'en crois pas mes oreilles quand j'entends l'opposition qui veut que l'on suive toutes les directives du Réseau de santé Vitalité.

[Traduction]

Dans le cas présent, le réseau Vitalité veut abolir les services de chimiothérapie à Saint-Quentin et à Grand-Sault, et c'est exactement ce que nous essayons de l'empêcher de faire. Nous ne permettrons pas à Vitalité de faire cela. Vous pouvez être certains que nous épaulerons les patients et que nous épaulerons les collectivités. Nous travaillerons avec Vitalité à cet égard pour que les services de chimiothérapie se poursuivent.

De plus, nous n'étions pas favorables aux observations faites par l'ancien PDG d'Horizon sur la fermeture des hôpitaux dans les régions rurales de la province. Par contre, nous savons que le chef de l'opposition l'est, parce qu'il a déclaré : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » Le chef de l'opposition veut faire des compressions dans les soins de santé, fermer des hôpitaux, faire des compressions en éducation et n'aider que ses amis du côté des grandes entreprises.

**Le président** : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

Tout d'abord, pendant la période des questions, le ministre des Transports et de l'Infrastructure a utilisé le mot « trompeuses ». Je demanderais au ministre de se lever immédiatement et de retirer le terme qu'il a employé.

**L'hon. M. Fraser** : Monsieur le président, je ne parlais pas d'un parlementaire. Je parlais du rapport trompeur, mais je retire le mot en question. Merci.

[Original]

**M<sup>me</sup> Dubé** : Monsieur le président, j'avais deux rappels au Règlement, dont un que vous venez de régler. Je vous remercie de l'avoir fait.

Mon deuxième rappel au Règlement est le suivant : Comme nous avons été interrompus par le même ministre, je demanderais certainement de continuer la période des questions pour reprendre le temps que nous avons perdu en posant une question supplémentaire.



[Traduction]

**Le président :** J'ai arrêté l'horloge pendant la période des questions à cet égard ; il ne sera donc pas permis de donner suite à la demande.

J'ai bien un ministre qui a demandé de prendre la parole. Je crois que le tout a trait à une question posée hier. La parole est au procureur général.

### **Atcon**

**L'hon. M. Rousselle :** Hier, j'ai pris note de questions. La première question portait sur une plainte en matière de conduite professionnelle déposée par la province du Nouveau-Brunswick auprès de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick, qui est maintenant connu sous le nom de Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick. Je dois dire que j'ai été quelque peu surpris de la question étant donné que l'organisation est complètement indépendante du Cabinet du procureur général. Nous n'intervenons pas à cet égard. Il s'agit d'une organisation entière, qui mène ses activités à l'interne et de façon indépendante, comme le Barreau du Nouveau-Brunswick, par exemple.

Cependant, on me dit — je répète, on me dit — que l'organisation travaille à la logistique entourant la tenue d'une audience sur l'affaire. Le processus d'audience devrait commencer pendant l'automne 2017.

Je me suis aussi fait poser des questions sur l'affaire Tozer. Bien que l'affaire suive son cours, elle est toujours à l'étape de la communication de documents, et aucune date n'a été fixée pour un interrogatoire préalable. Il est peu probable qu'il commence avant le milieu de 2018. Merci.

**M. Fitch :** Je suis reconnaissant au ministre d'être revenu sur ma question. Il s'agit de sujets importants sur lesquels les gens veulent être renseignés, compte tenu des sommes considérables d'argent en cause. Par ailleurs, si de tels renseignements ont de fait été fournis à l'époque aux ministres et, bien sûr, si ces derniers ont été forcés de faire fi de certains des avis d'experts qui leur avaient été donnés...

La garantie personnelle du président de la compagnie Atcon Holdings s'inscrivait aussi dans tout le processus, et la troisième question que j'ai posée aujourd'hui y avait trait. Dans la réponse, j'avais demandé au ministre de quel processus il s'agissait. Encore une fois, celui-ci est distinct de la recherche de documents ou de l'étape de l'interrogatoire préalable relative à la poursuite et distinct de la plainte déposée contre les comptables d'Atcon qui auraient exagéré certains des actifs. La plainte a été déposée auprès de CPA Nouveau-Brunswick, et nous avons espoir que le procureur général ne mettrait fin à aucune des démarches qui ont été prises.

Ma question complémentaire et supplémentaire est la suivante : Qu'en est-il de la garantie personnelle? Le gouvernement actuel a-t-il...



**Le président** : Le temps est écoulé.

[*Original*]

**L'hon. M. Rousselle** : Si je comprends bien la question... Comme je l'ai expliqué, les procédures se poursuivent. J'ai également précisé hier que, dans le cas de Grant Thornton, nous sommes dans le processus de l'échange de documents qui doit avoir lieu. Les procédures se poursuivent.

